



Règlement de sélection de la Royal Belgian Sailing Federation (RBSF) pour les « 2024 Youth Sailing World Championships » (YSWC)

Ce règlement de sélection s'applique aux « 2024 Youth Sailing World Championships » (YSWC) qui se dérouleront du 12 au 20 juillet à Garda, en Italie.

1. Conditions générales pour postuler au YSWC

- Chaque candidat doit être âgé de plus de 12 ans et de moins de 19 ans au 31/12/2024 (né après le 31 décembre 2005 et au plus tard le 31 décembre 2012).
- Chaque candidat doit être affilié à un club membre de Wind en Watersport Vlaanderen ou de la Fédération Francophone du Yachting Belge.
- Chaque candidat doit avoir la nationalité belge.
- Chaque candidat doit être muni d'une « World Sailing ID ».
- Chaque candidat ou team, dans le cas d'un support double, doit participer à 1 ou 2 compétitions de sélection définies qui sont déterminées en concertation avec la classe concernée (voir point 4).

2. Sélection pour YSWC

- Si, pour une classe, une seule personne ou un seul team s'inscrit, cette personne ou ce team sera sélectionné(e) pour participer au YSWC, sous réserve de sa participation aux courses de sélection définies (article 4).
- S'il y a plus d'un candidat pour une classe, il y aura une procédure de sélection.

3. Calcul des points dans la procédure de sélection

- Les points sont calculés selon l'annexe A de RCV 2021-2024 de World Sailing, « Low point System ». Les points d'extraction (voir A4) de la série comptent, pas le classement des Belges.
- Les points déterminés par le comité sont calculés conformément à l'annexe A5 des RCV 2021-2024 de World Sailing. Comme les comités de course ne sont pas tous aussi

cohérents avec les pénalités énoncées dans le présent document, les dispositions suivantes s'appliquent: Points = dernière place +1. Ceci modifie l'annexe 5.

- Les points pour : DNS = DNF = DSQ = OCS = BFD = UFD = DNC = RET et NSC sont déductibles (voir l'annexe A10 du RRS 2021-2024)
 - Les points pour un DNE obtenus en vertu de la Règle 30.4 (black flag), de la Règle 42 (App. P), de la Règle 2 (fair sailing) et de la Règle 69 (DGM et pénalité P2.3) ne sont pas déductibles.
- Si, lors d'une compétition de sélection, les journées finales sont divisées en flotte d'or, d'argent ou de bronze, la série après la division comptera et les points seront attribués comme suit:
 - Si vous êtes dans la Flotte d'Or : le nombre de points de la position compteront
 - Si vous êtes dans la flotte d'argent : nombre de points de la position + points maximum de la flotte d'or
 - Si vous êtes dans la flotte de bronze : nombre de points de la position + nombre maximum de points des flottes d'or et d'argent
 - Etc.
 - Le classement final est obtenu en additionnant les points des manches valides des compétitions de sélection qui s'appliquent. Pour 5 manches valides, il y a une déduction.

4. Compétitions de sélection

Le tableau ci-dessous présente les compétitions de sélection par classe.

Classe	Matériel	Concours de sélection
Planche à voile hommes	Jeunesse iQFOil avec plate-forme de 8,0 m	7-11/05/2024 iQFoil Youth & Junior Games Campione, Italië
Planche à voile femmes	Jeunesse iQFOil avec plate-forme de 8,0 m	7-11/05/2024 iQFoil Youth & Junior Games Campione, Italië
Dériveur solitaire hommes	ILCA 6	13-14/04/2024 U4 Medemblik 27-28/04/2024 U4 Workum
Dériveur solitaire femmes	ILCA 6	13-14/04/2024 U4 Medemblik 27-28/04/2024 U4 Workum
skiff hommes / mixte	29er	13-14/04/2024 U4 Medemblik 27-28/04/2024 U4 Workum 9-12/05/2024 DYZ Workum
skiff féminin	29er	13-14/04/2024 U4 Medemblik 27-28/04/2024 U4 Workum 9-12/05/2023 DYZ Workum
Two Person Multihull mixte*	Nacra 15	13-14/04/2024 U4 Medemblik
Kitesurf hommes	Formule Kite	16-24/03/2024 EC Murcia
Kitesurf femmes	Formule Kite	16-24/03/2024 EC Murcia
Dériveur Double femmes	420	30/03-05/04/2024 Youth Nationals Weymouth, UK
Dériveur Double Homme / Mixte	420	30/03-05/04/2024 Youth Nationals Weymouth, UK

*Si la U4 de Medemblik ne peut pas avoir lieu en « Two Person Multihulled mixed », la compétition du 9 au 12 mai à La Rochelle sera ajouté en tant que compétition de sélection.

5. Dates limites d'inscription et de sélection

- **01/03/2024** : date limite de dépôt de candidature officiel pour la participation au YSWC via le formulaire de candidature en annexe 1. Chaque personne doit remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer à info@belgiansailing.be, evi@wwsv.be
- **10/03/2024** : date limite de paiement des frais d'inscription de **800,00 €** par le candidat (par personne) sur le numéro de compte **BE11 2900 5318 7848 au nom de RBSF**.
- **15/03/2024**: date limite de publication de tous les candidats par la RBSF sur son site web <https://belgiansailing.be/>. Tous les candidats seront également informés par e-mail.
- **15/03/2024** : date limite d'inscription aux YSWC par la RBSF à World Sailing.
- **01/04/2024** : date limite de paiement de la RBSF à World Sailing.
- **10/06/2024** : date limite de publication des candidats sélectionnés par la RBSF sur son site internet. Les participants (non)-sélectionnés seront également informés par e-mail.
- **15/06/2024** : date limite d'inscription : RBSF doit fournir tous les noms des participants à World Sailing.

6. Règles supplémentaires

- Un candidat d'une classe individuelle ou les deux candidats d'une classe double peuvent se désinscrire jusqu'au 20 avril en envoyant un e-mail à info@belgiansailing.be et evi@wwsv.be. Dans ce cas, 50% des frais d'inscription seront remboursés.
- Contrairement aux années précédentes, l'hébergement n'est pas inclus dans les frais d'inscription. L'hébergement sera réservé par Wind & Watersport Vlaanderen et est à charge des participants. Les repas sont assurés par l'organisation le midi du 12 au 19 juillet et les 3 soirs. À tout autre moment, la nourriture est à la charge des participants.
- En posant officiellement leur candidature, les candidats acceptent, en cas de sélection effective, de respecter les engagements financiers pris à leur égard par la RBSF dans le cadre des YSWC. Les frais pour le Team Leader seront répartis entre les différents participants (1 part par participant, pas par bateau), sauf avis contraire. Les frais d'entraîneur seront répartis entre les participants des classes respectives, sauf avis contraire.
- Si, dans une classe individuelle, un candidat obtient la sélection, ce candidat doit également participer aux YWSC. Ce n'est qu'en cas de force majeure (par exemple, blessure grave, maladie grave) que la sélection peut être transférée au suivant dans le classement de sélection pour la classe concernée.
- Un bateau double se qualifie comme un seul team et doit également participer aux YSWC en tant que team. Ce n'est qu'en cas de force majeure (par exemple, blessure grave, maladie grave) que le comité de sélection de RBSF peut accorder une exception à cette règle.
- Après la publication des candidats sélectionnés, tous les candidats inscrits ont le droit de faire appel de la sélection. Cela doit être fait, même en cas de recours, dans les 7 jours suivant la

publication. Dans ce cas, le comité de sélection convoquera une cellule d'appel ad hoc composée d'au moins 3 personnes certifiées IRO, IJ, NRO ou NJ. Leur décision est définitive en ce qui concerne la sélection.

- Les candidats non retenus seront remboursés des frais d'inscription payés, au plus tard 14 jours après la fin de la sélection.
- La communication relative à ces sélections se fera via le site <https://belgiansailing.be/>. Toute autre communication se fait à titre informatif uniquement et n'implique aucune autre obligation de publication pour l'avenir.
- Étant donné que les activités sportives de notre sport sont coordonnées par les fédérations régionales, la fédération nationale (RBSF) n'accordera pas de subventions aux participants et/ou au Team Leader / entraîneurs.